

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 04301
Numéro SIREN : 893 871 228
Nom ou dénomination : 3QTZ

Ce dépôt a été enregistré le 16/05/2023 sous le numéro de dépôt 57649

3QTZ

Société par actions simplifiée au capital de 63 000 euros
Siège social : 10 rue de la Boétie, 75008 PARIS
893 871 228 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le vingt avril,
A 11 heures,

Les associés de la société 3QTZ se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Erwan LOHEZIC, en sa qualité de Président de la société aBraca Da Braaa Holding, Présidente de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 6 111 actions sur les 6 111 actions ayant le droit de vote (étant précisé que sur les 6 300 actions composant le capital social, les 189 actions auto-détenues par la Société ne confèrent pas de droit de vote).

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de la Présidente,
- le rapport spécial de la Présidente sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

.../...

- Nomination d'un nouveau Président,
- Nomination de nouveaux Directeurs Généraux,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes annuels et un rapport sur l'exercice écoulé.

Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce, dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018, qu'il a cependant souhaité communiquer un certain nombre d'informations sur la marche des affaires sociales au cours de l'exercice à ses associés et qu'il a en conséquence établi le rapport susvisé.

Le Président donne lecture du rapport spécial de la Présidente sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de la société aBraca Da Braaa Holding de son mandat de Présidente à compter du 30 avril 2023, nomme en qualité de nouveau Président, à compter du 1^{er} mai 2023 pour une durée illimitée :

Monsieur Erwan LOHEZIC, né le 20 avril 1984 à Longjumeau (91), de nationalité française, demeurant 10, rue du Chemin Vert 92600 - ASNIERES SUR SEINE

Monsieur Erwan LOHEZIC exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement par décision de la collectivité des associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur Erwan LOHEZIC remercie la collectivité des associés de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Président et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité, ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de la société BDBland de son mandat de Directeur Général à compter du 30 avril 2023, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, à compter du 1^{er} mai 2023, pour une durée illimitée :

Madame Corinne SEGUIN, née le 10 juillet 1986 à BORDEAUX (33), de nationalité française, demeurant 20, rue Chapon 75003 PARIS

Madame Corinne SEGUIN exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement par décision de la collectivité des associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Madame Corinne SEGUIN remercie la collectivité des associés de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Directeur Général et déclare n'être atteinte d'aucune incompatibilité, ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

SIXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de la société BIDBULL de son mandat de Directeur Général à compter du 30 avril 2023, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, à compter du 1^{er} mai 2023, pour une durée illimitée :

Monsieur Matthieu BELLOI, né le 28 avril 1987 à AIX EN PROVENCE, de nationalité Française, demeurant 47, boulevard Richard Wallace 92800 PUTEAUX.

Monsieur Matthieu BELLOI exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement par décision de la collectivité des associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur Matthieu BELLOI remercie la collectivité des associés de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Président et déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité, ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

.../...

SEPTIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

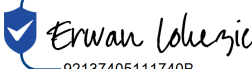
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Certifié conforme

La Présidente

Société aBraca Da Braaa Holding
Représentée par Monsieur Erwan LOHEZIC

DocuSigned by:

92137405111740B...

Il est précisé que le présent acte est signé sur support électronique, sur la plateforme en ligne DocuSign, conformément à la réglementation en vigueur. Il est établi et conservé conformément aux articles 1366 et suivants du Code civil. Le signataire prend acte (i) que la signature électronique qu'il appose sur le présent acte a la même valeur juridique que sa signature manuscrite et (ii) que les moyens techniques mis en œuvre dans le cadre de cette signature confèrent date certaine au présent acte.